

CDCA DU LOT

**SEANCE PLENIERE
DU**

21 JUIN 2019

SOMMAIRE

Présentation et vote du règlement intérieur.....	3
Présentation de la MDPH - COMEX.....	4
Les élections CDAPH	4
Présentation PRIAC.....	4
Présentation du PDALHPD	6
Présentation Schéma PH.....	7
Présentation du travail de la formation PH.....	7
Présentation APEAI - GHT.....	7
Questions Diverses.....	8
Annexes.....	11

OUVERTURE DU CDCA

Présentation et vote du règlement intérieur

Maryse Maury (Vice-présidente du conseil départemental) présente l'ordre du jour.

Laurence Alidor (Directrice des Solidarités départementales) précise que la séance est enregistrée et elle rappelle les règles de prise de parole. Le règlement intérieur sera voté à main levée.

- **Guy Réveillac (GIHP)** propose de mettre aux voix du CDCA un amendement au règlement intérieur proposé par le GRIAL (qui réunit toutes les associations représentatives du Lot) permettant aux suppléants de siéger à toutes les séances, alors que le projet exclut les réunions plénières.

Martial Rives (FNATH) souhaite mettre à l'ordre du jour, en questions diverses, la communication et la visibilité du CDCA.

Laurence Alidor donne son accord. Cependant, par rapport au nombre de place et aux règles de sécurité de la salle si chaque membre est présent avec son suppléant il ne sera pas possible de faire entrer tout le monde.

Guy Réveillac indique que les associations du GRIAL ont décidé de ne pas demander aux suppléants de venir aujourd'hui pour ne pas faire pression. Il regrette que les militants ne soient pas dédommagés pour leur participation au CDCA.

Jérôme Laborie (directeur adjoint Gérontologie Handicap) précise que, concernant ce point de demande de dédommagement, une motion du CDCA a été adressée à la ministre.

Emilie Vercauteren (Chargée de mission CD46) précise également que les suppléants seront accueillis en fonction du nombre de places de la salle.

Laurence Alidor précise pour conclure sur ce point que les règles de sécurité prévaudront au règlement intérieur du CDCA même s'il est amendé.

Claude Taillardas (AMF) regrette que le règlement intérieur ne prenne pas en compte la rémunération des participants et se demande comment susciter l'intérêt des jeunes, notamment des personnes en activité. Il serait intéressant de solliciter les députés du département du Lot pour porter cette question au Parlement.

Marie Pique (Région Occitanie) précise que c'est un dispositif mis en place par l'État, sans assurer le financement. Elle propose de nouveau de faire un courrier au gouvernement.

Maryse Maury est d'accord avec cette question de courrier.

Martial Rives est d'accord également.

Leo Amery (CRI46) rappelle que la section PA n'a pas fonctionné.

Martial Rives Ce non-fonctionnement risque d'entraîner un découragement.

Guy Reveillac intervient et précise que selon le décret le CDCA doit se réunir au moins deux fois par an. Il demande à ce que la date de la prochaine commission plénière soit fixée.

Maryse Maury rappelle qu'Emilie Vercauteren n'a pas été remplacée durant son congé maternité.

Monsieur X Émet des doutes sur le fait que le Département souhaite faire vivre le CDCA car il n'y met pas les moyens.

Laurence Alidor précise que la volonté est bien positive mais que la conjoncture a été négative.

Jérôme Laborie indique que le CDCA n'est pas qu'une commission plénière, ce sont aussi des travaux réalisés par les formations spécialisées.

Danièle Larvor (FAMAR) indique qu'une réunion du bureau PA s'est tenue mais qu'ils n'étaient que trois personnes présentes.

Laurence Alidor propose de recevoir le vice-président du CDCA représentant la formation spécialisée PA en rendez-vous afin de faire le point. Et également de faire le point sur les futures activités de la formation spécialisée PA.

Jérôme Laborie rappelle que le Département s'occupe de toute l'intendance comme par exemple la réservation des salles et les invitations.

Le nouveau règlement intérieur est voté, pas d'abstention, une voix contre

Les élections pour la COMEX

Dominique Bessonnat (directrice de la MDPH) indique qu'il y a sept places à pourvoir et sept candidats se sont proposés. Elle lit les motivations de chaque candidat. Elle redéfinit ce que sont la MDPH et la Comex.

Leo Amery note qu'il y a un problème dans le nom d'une des candidates.

Dominique Bessonnat indique qu'une candidature est arrivée trop tard par rapport à la date limite fixée. Il s'agit d'Huntington France. Il a été décidé en accord avec l'association AFTC que l'association Huntington France serait le suppléant de l'AFTC.

Le vote est effectué à main levée l'unanimité est acquise.

Les élections pour la CDAPH

Un poste de suppléant à la CDAPH est vacant. Lors de l'appel à candidature, deux candidats postulent :

- pour la CGT, Gérard FRAYSSE,
- pour l'ADMR, Christiane RAPPENEAU.

Les deux candidats se présentent ainsi que leurs motivations pour ce poste.

Émilie Vercauteren précise que seuls les membres de la formation PH peuvent voter.

Il y a 27 votants 6 voix pour Gérard FRAYSSE et 21 voix pour Christiane RAPPENEAU.

Résultat des votes : Christiane RAPPENEAU siègera donc en suppléante au CDAPH.

Christiane RAPPENEAU remercie l'Assemblée.

Présentation PRIAC

Maguelone Le Roy (ARS) présente le PRIAC. *powerpoint disponible en pièce jointe.*

Échanges :

Monsieur X ne comprend pas pourquoi on parle d'avis alors que nous n'avons pas de choix.

Maguelone Le Roy est remerciée pour ce travail et cette présentation.

André Delmas (UFR) pose la question de la répartition des sommes attribuées à l'Occitanie. Quelle est la partie qui revient au Lot ?

Maguelone Le Roy ajoute que les départements répondent aux appels à projets selon leurs besoins. Pour connaître les sommes effectivement attribuées au département du Lot, il faudra attendre la fin du PRIAC.

Jean-Marc Bouby (Institut Camille Miret) pose la question du nombre de places SAMSAH.

Jean-Michel Cambon (vice-président de l'APEAI) revient sur le terme « pour avis ».

Maguelone Le Roy propose le terme de « prendre acte » au lieu de « pour avis ».

Laurence Alidor intervient en disant que les appels à projets pourront être sollicités au niveau du schéma PH.

Maryse Maury prend acte.

Jean-Michel Cambon indique que le département du Lot est en avance concernant les plateformes de répit et que si ces crédits pour les plateformes de répit ne sont pas consommés ils seront redistribués aux autres départements.

Présentation du PDALHPD

Estelle Verdié (Chef de service Logement) présente le PDALHPD. *Power point disponible en annexe.*

Échanges :

Leo Amery suite à cette présentation pose la question des PH. En effet, la présentation est plus axée sur les PA.

Estelle Verdié précise que les personnes âgées sont concernées mais pas seulement. Les personnes en perte d'autonomie le sont également y compris les personnes handicapées.

Jérôme Laborie fait un rappel concernant les aides du Département allouées aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Jean-Michel Cambon (APEAI) parle de l'habitat inclusif. Il a contacté l'organisme HLM polygone. Qu'en est-il des personnes en ESAT qui sont en demande d'autonomie ?

Estelle Verdié indique que de nombreuses réflexions sont en cours par rapport à l'habitat inclusif. Il n'a été présenté ici que le bilan mais les projets 2020 devraient se pencher sur l'habitat inclusif.

Laurence Alidor indique avoir rencontré l'association Handéo. Des réunions d'échanges se tiendront sur Cahors, Figeac et Gourdon pour des retours de territoires 100% inclusifs ainsi qu'une monographie faite par un sociologue.

Magelone Le Roy rappelle que deux appels à projets sont en cours d'instruction du réseau de l'ARS.

Leo Amery indique que les aides PCH ne sont pas suffisantes et que les personnes handicapées ont besoin d'accompagnement.

Guy Réveillhac fait une critique et redéfinit ce qu'est le CDCA. Il mentionne la participation à l'autonomie et à la citoyenneté et demande à être inclus et non pas seulement prévenu. Il a entendu parler de réunion avec les EHPAD, où il semblerait nécessaire d'inclure le citoyen.

Il revient également sur la carte structurante présentée dans le powerpoint du logement.

Jérôme Laborie précise que ces réunions avec les EHPAD, notamment la dernière sur les conventions d'aide sociale, sont très techniques.

Estelle Verdié précise de nouveau que le diagnostic concernant les communes structurantes du Lot a été fait en 2014. Des projets sont à développer à proximité des services et des commerces donc les communes de taille moyenne ou des grandes villes ont été retenues. Cela n'exclut pas d'autres projets en cours, il faut objectiver les besoins.

Jean-Michel Cambon pose également la question de l'invitation des membres du CDCA lors de ce genre de réunion ou de bilan car ils pourraient apporter une parole d'expert.

Jérôme Laborie revient sur le fait que les bilans sont présentés en CDCA.

Estelle Verdié précise que les instances logements sont déjà grandes et que rajouter plus de membres pourrait poser problème.

Laurence Alidor précise qu'un observatoire du logement est existant mais elle retient l'idée d'un rapprochement des membres du CDCA.

Gérard Alazard (AMF) précise que cette carte présentée dans le powerpoint logement est une simple armature, un schéma structurant, mais qu'elle ne se concentre pas que sur les grosses communes.

Laurence Alidor précise que l'habitat inclusif devrait toujours être en proximité et un lien avec une structure existante.

Elle évoque le sujet des résidences seniors sur le secteur de Cahors (Pradines en particulier), portées par

des promoteurs tel que Nexity. Ces résidences accueilleront des seniors venus d'autres départements. La problématique de ce type de projet est qu'il ne prend pas en compte le futur vieillissement de ces nouveaux seniors et nous ne connaissons pas encore les impacts sur l'APA.

Marie Pique indique que si des promoteurs privés s'intéressent au département du Lot c'est qu'il y a des carences sur ce type de logement. La question est de savoir ce que peuvent faire les services publics. Il n'est pas sûr que les Lotois aient les moyens de s'installer sur ce type de logement. C'est un travail global de réflexion concernant l'accessibilité des logements, le financement du vieillissement, de l'autonomie...

Laurence Alidor parle des résidences privées. Elles feront venir des gens de l'extérieur du département. Il s'agira de jeunes retraités mais que se passera-t-il ensuite lorsque la dépendance augmentera ?

Monsieur X indique que la revitalisation des centres bourgs pourrait être l'occasion de récupérer des fonds.

Présentation Schéma PH

Emilie Vercauteren présente l'avancée du schéma personnes handicapées. Le cabinet Eliane conseil a été retenu comme prestataire. *Voir en annexe*

Jean Marc Vierzou (AFTC 46) relève une erreur dans les dates dans le powerpoint.

Présentation du travail de la formation PH

Leo Amery remercie le Département pour avoir facilité le travail de la formation spécialisée PH en mettant à disposition des salles notamment et la formation PH pour les travaux menés. Il rappelle l'objectif de la création du CDCA, à savoir, le renforcement de la démocratie participative. *Voir en annexe.*

Il présente les deux premiers axes des travaux de la formation personnes handicapées (cf présentation en pièce jointe)

Présentation APEAI - GHT

Jean-Michel Cambon prend la suite de la présentation pour l'axe 3. *Voir en annexe*

Le travail a porté sur l'accès aux soins et notamment en lien avec les travaux du GHT (groupe hospitalisation territoriale) qui a invité des membres du CDAPH.

Jean-Michel Cambon indique que pour les personnes handicapées, l'accès aux soins et les protocoles sont complexes. Quand on déplace une personne pour un rendez-vous médical se sont les spécialistes qui s'organisent pour qu'il n'y ait qu'une seule visite. Ils sont arrivés à la conclusion qu'il était nécessaire pour le suivi médical des personnes handicapées il s'agit de la création et de la mise en place d'une fiche navette qui permettrait de connaître toutes les habitudes de vie de la personne handicapée. Une maquette est en cours de préparation.

Le deuxième point porte sur la création d'une unité de soins dentaires telle que celles qui existent déjà sur Cahors et Gourdon et qui sont très sollicitées. Il est préconisé d'en créer une également sur Figeac.

Maguelone Le Roy indique que les médecins sont de plus en plus en stage dans les EHPAD et ont des stages sanitaires.

Guy Reveillac indique que Cahors n'est pas seulement ouvert aux personnes handicapées, également aux personnes âgées et à une population précaire.

Il est fait le constat que les personnes handicapées ont moins accès aux soins que les autres personnes. Il conseille d'aller voir la charte Romain Jacob et ses préconisations notamment celle d'un stage des jeunes médecins auprès des personnes handicapées.

Maryse Maury demande si quelqu'un veut faire un commentaire. Elle indique également qu'en plus des stages des jeunes médecins, il faudrait également permettre la même chose aux écoles d'infirmières qui pourraient faire des stages en ESMS.

Maguelone Le Roy indique que concernant les soins dentaires, il n'y avait pour le moment pas de nouvel appel à projets concernant Figeac.

Jean-Michel Cambon est allé voir l'ARS de Reims notamment le site Handidactique.fr. Lors de la construction du protocole ils ont préparés également un guide qui fournit les outils. C'est une méthode peu coûteuse et très efficace.

Maguelone Le Roy précise qu'elle partagera l'information en interne et qu'elle pourra faire le lien. Elle indique qu'une réunion sur la démographie médicale se tient le 28 juin.

Ces trois préconisations sont votées à l'unanimité.

Appel à candidatures pour d'autres groupes de travail Formation spécialisée PH

Jean-Michel Cambon fait un appel à candidature car il faudrait démarrer deux autres commissions notamment sur la thématique scolaire. Il remercie également le Département de donner les moyens à cette formation de fonctionner.

Présentation du budget personnes âgées et personnes handicapées 2019

Jérôme Laborie fait la présentation du power point annexé au compte rendu.

Leo Amery indique qu'il y a peu de disponibilité des SAVS et que les familles sont isolées dans l'accompagnement des personnes handicapées. Les services sont saturés et ne peuvent donner qu'une à deux heures par semaine, ce qui est très insuffisant

Jérôme Laborie précise que les taux indicateurs des SAVS ont augmenté de 0,5 à 1%. Ils sont saturés à cause des places d'hébergement engorgées. Ce problème sera pris en compte dans le prochain schéma personnes handicapées.

Martial Rives demande si l'État compense financièrement ?

Maryse Maury indique que l'APA est remboursée à 32% au lieu de 50% promis par l'État.

Questions Diverses

Guy Réveillac sur le fonctionnement du CDCA.

1) Le Haut Conseil de l'âge de la famille a fourni une trame pour le rapport biennal du CDCA. Ce rapport doit être rendu au 30 juin.

2) Serait-il possible de disposer des PowerPoint ?

3) Est-il possible que les déplacements des bénévoles du CDCA soit protégés par une assurance ?

Guy Plett (CFDT) demande si la trame fournie par la CNSA a bien été reçue pour le rapport biennal ?

Jérôme Laborie précise que la trame du rapport biennal a été reçue très récemment et donc qu'il n'a pas été possible jusqu'alors de formaliser le document. Il précise également que le CDCA n'a qu'un an d'existence dans le Lot et que le rapport doit porter sur deux années de travail.

Émilie Vercauteren indique qu'une réunion des Départements d'Occitanie se tiendra sur le dernier trimestre 2019.

Guy Réveillac indique que le CDCA existe sur deux années 2019 et 2020. Il insiste fortement sur la date limite du 30 juin. Il est inquiet sur la façon dont sera rédigé ce rapport biennal et comment le CDCA sera informé.

Émilie Vercauteren indique que le lien CDCA/CNSA est en cours.

2) **Laurence Alidor** Les PowerPoints seront fournis. Une réflexion sera lancée sur l'idée de création d'un site internet et d'une adresse mail.

3) **Laurence Alidor** Concernant l'assurance pour protéger les bénévoles, nous allons solliciter la cellule juridique.

Autre question diverse : la communication et lisibilité du CDCA

Leo Amery indique que le grand public ne connaît pas le CDCA, ni son travail et qu'il y a en effet besoin de communication avec les citoyens par un site et par des publications.

Martial Rives demande la création d'une adresse mail à partir d'une page du site du département du Lot et également si les articles concernant le CDCA paraîtront dans le contact lotois.

Laurence Alidor propose que quelques membres du CDCA soient interviewés pour réaliser un article dans le contact lotois.

Autre question diverse : Mobilisation de la formation spécialisée PA

Leo AMERY souhaiterait que le lien soit fait entre les formations PH et PA et regrette que le président de la formation personnes âgées ne soit pas présent.

Martial Rives demande au Conseil départemental de faire un courrier au président de la formation PA.

Laurence Alidor est d'accord pour inviter au Département le président de la formation spécialisée PA.

Jérôme Laborie est également d'accord pour faire le médiateur.

Échanges entre **Maryse Maury, Martial Rives et Laurence Alidor** concernant la démarche à suivre par la formation spécialisée PA. Si Monsieur Lavergne ne répond pas, le vice-président en intérim serait sa suppléante.

Autre question diverse : Rôle des MSAP

Monsieur X remercie également le CDCA et souligne une force de proposition malgré les critiques. Il demande également à ce que les MSAP aient des formations pour l'accueil et l'orientation des personnes handicapées.

Maryse Maury dit qu'il existe déjà 20 MSAP sur le Lot. Le Département assure un suivi rapproché.

Madame Maury remercie pour ce travail présenté.

Fin de session

Annexes

Power point formation PH
Power point PRIAC
Power point PDALHPD
Power point APAEAI
Power point budget PAPH